



Mairie de La Rivière - Dugeon

PROJET COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 26 juin 2026

Sur convocation du 19 juin 2026

Secrétaire de Séance : Marion VUITTENEZ

Votants :

Yohann GRILLON	X	RENAUD Aurélie	X
LONCHAMPT Jérémy	X	MATHEY Benoît	X
LONCHAMPT Manon	X	MARGUET Marina	X
MONNIER Florent	X	PILOD Bastien	X
LEFEVRE Stéphanie	X	FRACHEBOIS Nadine	Excusée
BRESSAND Serge	X	AUDY Romaric	X
MOUGIN Christine	X	VUITTENEZ Marion	X

Ordre du jour :

- 1. Approbation des comptes rendus des 22 mai et 5 juin 2026**
- 2. Garantie prêt Néolia**
- 3. Convention ONF**
- 4. Micro-crèche : point sur les travaux**
- 5. Emplacements parking mairie**
- 6. Demande fonds de concours**
- 7. Urbanisme**
- 8. Point sur les commissions**
- 9. Questions et informations diverses**

1/ Approbation des comptes rendus précédents

Aucune observation, les comptes rendus des 22 mai et 5 juin 2026 sont adoptés à l'unanimité.

2/ Garantie prêt Néolia

La présente délibération vise à accorder la garantie de la Commune de la Rivière Dugeon, pour un projet de financement contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il ne s'agit pas pour la commune de contracter un nouvel emprunt direct, mais d'apporter son soutien à Néolia, propriétaire des logements à la sortie de La Rivière-Dugeon (direction St-Colombe), en garantissant une partie de son prêt.

- Montant global du prêt garanti : 214 531,00 euros.
Approuvée à l'unanimité

3/ Convention ONF

La présente délibération concerne la gestion du patrimoine forestier et vise à simplifier et sécuriser le processus administratif lié à la vente du bois communal, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF).

En effet, la commune est propriétaire de parcelles de bois et de forêts soumises au régime forestier. Si c'est l'ONF qui assure la commercialisation de ces coupes, la commune reste la seule autorité compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions.

L'objet de cette délibération est d'approuver une convention de mandat pour confier à l'ONF l'établissement et l'émission des factures en notre nom, notamment avec l'obligation relative à la facture électronique.

Il s'agit d'un mandat limité à la facturation. L'ONF n'encaisse aucun argent. Le recouvrement des recettes reste de la compétence exclusive du SGC de Pontarlier.

La convention est calée sur la durée du mandat électoral, jusqu'à l'installation du prochain conseil municipal. Toutefois, le conseil municipal conserve la liberté de révoquer ce mandat à tout moment si nécessaire.

Approuvée à l'unanimité

4/ Micro-crèche : point sur les travaux

En raison de travaux de rénovation indispensables pour installer un revêtement coupe-feu au plafond, la micro-crèche a dû fermer temporairement ses portes. La commune s'était engagée à compenser la perte financière subie par la structure durant cette période.

Madame Gay-LAGET, gestionnaire de la micro-crèche, a transmis une demande d'indemnisation d'un montant de 1 411.00 €. Cette somme est dûment justifiée par la production des factures des parents, sur lesquelles apparaissent les déductions accordées en raison de la fermeture.

Par ailleurs, L'examen de ce dossier a conduit la municipalité à étudier la situation du bail commercial, qui arrive à échéance de sa période de modération.

Pour rappel, jusqu'à présent, un loyer réduit était appliqué pour compenser les travaux initialement pris en charge par Madame Gay-LAGET. Cette période de compensation étant désormais arrivée à son terme, il convient d'appliquer le loyer réel. Le nouveau loyer est fixé à 763 € par mois.

Cette modification prendra effet à compter du mois de septembre. Ce délai permettra de finaliser les travaux en cours et d'ajuster le bail. En effet, le local sera désormais raccordé à la nouvelle chaudière à granulés, mutualisée avec l'ensemble des logements du bâtiment.

Approuvée à l'unanimité

5/ Emplacement parking mairie

Monsieur Jérémy Lonchamppt quitte la salle du conseil et ne prend part ni aux débats ni au vote.

Le Maire présente au conseil municipal un projet de location de places de stationnement appartenant à la SAS Le Téméraire, représentée par Madame Gaëlle Lonchamppt, Madame Mélanie Aubry et Monsieur Florian Delavenne.

Cette proposition fait suite à un échange avec la famille Charpy, propriétaire de l'immeuble voisin de la mairie. Il est apparu que plusieurs des places de stationnement actuellement

utilisées par la commune sont situées, en grande partie, sur la propriété de Monsieur Charpy. La limite de propriété est estimée à environ 1,50 mètre au-delà du muret existant. De plus, certaines places, situées au plus près de la mairie, appartiennent intégralement à la famille Charpy.

À la suite de ce constat, le Maire et les adjoints, à l'exception de Monsieur Jérémy Lonchamp, ont sollicité la SAS Le Téméraire afin d'étudier la possibilité d'acquérir une bande de terrain. Les représentants de la société ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas vendre, mais qu'ils étaient disposés à louer à la commune cinq places de stationnement situées en face des emplacements actuellement matérialisés, au tarif de 20 € par mois et par place. Ces places seraient créées par la SAS avec un revêtement en gravier.

À l'issue de cette présentation, le conseil municipal estime que cette proposition n'est pas satisfaisante en raison de la nature du revêtement. En effet, un revêtement en gravier rendrait les opérations de déneigement plus difficiles et nuirait à la durabilité des emplacements. Le manque de signalétique au sol restreindrait également la surface de chaque place.

Le conseil municipal propose donc une contre-proposition à la SAS Le Téméraire : la commune réaliserait à ses frais les travaux d'enrobé ainsi que la signalisation des places de stationnement. En contrepartie, aucun loyer ne serait versé pendant la durée nécessaire à l'amortissement des travaux.

Le Maire est chargé de mener les négociations avec les propriétaires sur cette base.

Proposition approuvée à l'unanimité

6/ Demande de fonds de concours

Conformément à l'accord fiscal conclu avec la Communauté de communes, la commune doit solliciter un fonds de concours pour des dépenses de fonctionnement ne générant pas de recettes.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

- Installation d'une barrière de protection sur le mur de soutènement du barrage de l'étang afin d'assurer une protection aux piétons,
- Installation d'une grille pour la vanne de l'étang : Grille dans la voute de l'étang afin de protéger l'accès,
- Remplacement d'anciens candélabres pour l'éclairage urbain,
- Entretien des routes et chemins communaux,

Montant des travaux : 45 424€ HT

Reste à charge de la commune : 45 424€

Demande de fonds de concours demandés : 22 712€ Soit 50%.

Proposition approuvée à l'unanimité

7/ Urbanisme

Déclarations préalables :

- CABOT Delphine : division parcellaire
- LONCHAMPT Manon Anthony : piscine
- MONNIER Florent : terrasse en bois sur pilotis
- GRESSET Corinne : création de 3 appartements au 31 Fbg Arlin

Permis de construire :

- LORIOD Patrice : construction d'un bâtiment de stockage.

8/ Point sur les commissions

Chemins et bâtiments par Jérémy Lonchamp

Travaux appartements communaux : Jérémy Lonchamp informe de l'avancement des travaux des appartements communaux et de la nécessité de fixer les modalités de répartition de la cour par l'ensemble des locataires.

Projet vestiaire du foot : Le RDV pour le bornage est fixé au 29 juin 2026.

Atelier municipal : Une étude portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation collective a été reçue. Celle-ci ayant été transmise la veille de la réunion, la commission en charge du dossier doit en prendre connaissance avant de formuler un avis. Par ailleurs, le montant prévisionnel des travaux sera présenté lors d'un rendez-vous prévu le 7 juillet 2026. La commission mène également une réflexion sur la réfection de la façade du bâtiment.

Sécurisation routière du village : Un rendez-vous avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) s'est tenu le 25 juin 2026 afin de poursuivre les études relatives au projet de sécurisation routière du village.

Borne de camping-car : Il est proposé de fixer le tarif du jeton d'utilisation de la borne de services pour camping-cars à 2,50 € TTC. Ce tarif se décompose comme suit : 0,20 € au titre de la taxe de séjour ; 0,30 € de commission pour les commerces Le Séquoia Café et le Proxi, chargés de la vente des jetons ; 2,00 € revenant à la commune au titre de la fourniture du service et de l'eau.

Il est précisé qu'un jeton permet la distribution de 100 litres d'eau.

Proposition adoptée à l'unanimité

Cadre de vie, vie associative, fêtes et cérémonie par Manon Lonchamp

Fleurissement : Le fleurissement du village s'est déroulé le 6 juin 2026 sous un temps particulièrement favorable. Cette opération, qui a permis d'associer les habitants à l'embellissement de la commune, sera reconduite.

Il est rappelé que l'entretien et l'embellissement du village sont l'affaire de tous. À ce titre, les habitants qui le souhaitent sont invités à participer à cet effort collectif, notamment en retirant les mauvaises herbes ou les fleurs fanées des espaces publics situés à proximité de leur domicile.

Fête des mères : La commission fait part des nombreux retours positifs recueillis à l'issue de la manifestation. Les participantes ont particulièrement apprécié la décoration, l'ambiance conviviale ainsi que le repas. Les jardinières d'aromates offertes à cette occasion ont également rencontré un vif succès ; une seule participante a regretté l'absence de la traditionnelle fleur.

En revanche, l'organisation des invitations nominatives devient de plus en plus complexe. Les arrivées et départs d'habitants n'étant pas toujours portés à la connaissance des services municipaux, il est difficile de tenir à jour la liste des bénéficiaires.

La commission se réunira en début d'année prochaine afin de réactualiser cette liste en s'appuyant notamment sur la liste électorale. Une communication autour de l'événement sera également maintenue afin que les mamans qui n'auraient pas été identifiées puissent néanmoins participer.

Enfin, il est décidé que, désormais, toutes les mamans de la commune recevront une invitation au repas, quel que soit leur âge.

Espace vert le « Surrier » : Des devis sont actuellement en cours d'élaboration afin d'étudier la faisabilité d'un projet d'aménagement complémentaire. Pour ce dossier, la commission travaille en concertation avec la commission en charge des espaces verts.

CMEJ : La commission souhaite mettre en place un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans. Une campagne d'information sera lancée à compter du mois de septembre afin de présenter ce dispositif aux jeunes et à leurs familles. L'objectif est d'associer davantage la jeunesse à la vie de la commune en lui permettant de proposer et de conduire des actions citoyennes et des projets d'intérêt collectif. En accompagnement de cette démarche, la commune pourra allouer un budget destiné au financement des projets retenus ainsi qu'à l'organisation d'activités et de sorties. Le fonctionnement du CMEJ sera assuré par des conseillers municipaux volontaires, avec le concours d'habitants bénévoles qui participeront à son encadrement.

SEVAD : Le Syndicat des Écoles de la Vallée du Drugeon, présidé par Madame Manon Lonchampt, réalisera plusieurs aménagements au sein des établissements scolaires. Deux tables d'extérieur seront installées dans la cour de l'école afin de permettre aux élèves de disposer d'espaces dédiés à des activités calmes. Les poteaux colorés seront également rénovés. Par ailleurs, les marquages au sol de la cour de l'école maternelle feront l'objet d'une réfection.

Gestion forestière, espaces-verts, MTL et agents communaux par Florent Monnier

Réfection du mur du cimetière : Le dossier de demande de subvention auprès de la Région a été déposé. Dans l'attente de son instruction, il convient de ne pas signer le devis présenté par l'entreprise API.

Passerelle : Un devis complémentaire d'un montant de 1 900 € a été accepté afin que les rampes d'accès soient réalisées en béton, dans un objectif de meilleure pérennité. Il est rappelé que ce dossier bénéficie d'un taux de subvention de 80 %.

Espace Vert vers l'église : Ce site étant identifié comme accessible à tous, le chemin d'accès à la table PMR a été enrobée.

Gestion forestière :

- Monsieur Didier Segaud, de l'Office national des forêts (ONF), interviendra au mois de septembre afin de présenter aux élus municipaux la gestion forestière.
- Martelage parcelle Condémine (Vers la cabane de chasse) : La commission s'est rendue sur place afin d'examiner les gros bois non soumis. Elle va se rapprocher de l'Office national des forêts (ONF) afin de déterminer précisément les possibilités d'intervention. Il a en effet été indiqué que tout prélèvement doit faire l'objet, en amont, d'une demande préalable auprès de la Direction départementale des territoires (DDT), laquelle renverrait toutefois vers l'ONF. Ce point reste à suivre.
- Coupe d'arbres : La CFD indique une perte de communication de l'antenne relais située au niveau du réservoir. Orange précise que ce dysfonctionnement serait lié à la présence d'arbres.
-

Selon Monsieur Florent Monnier, trois arbres pourraient effectivement être à l'origine de cette gêne. Un entretien sera réalisé afin de remédier à cette situation.

- Maison du Temps Libre (MTL) : Un devis de l'entreprise Bersot a été reçu en mairie afin de permettre la commande de plateaux de tables. Le montant d'un plateau

s'élève à 325 € HT, auquel s'ajoutent 75 € de frais de port. À ce stade, le nombre de plateaux disponibles est jugé suffisant.

9/ Questions et informations diverses

- Renouvellement des cadeaux de naissance : Il est proposé de reconduire le dispositif de cadeaux de naissance offert par la commune aux nouveaux parents, sous forme de chèques cadeaux d'un montant de 30 €.
- Aucun agent n'utilise le Comité National d'Action Social équivalent à un CE. Pourtant celui-ci offre de nombreux avantages. Manon Lonchamp se propose de former les agents à la plateforme et de les aider dans leurs démarches. Si malgré cela l'outil n'est pas utilisé, l'adhésion au CNAS sera rompue.
- Courrier de la famille THOMAS : Trois arbres situés aux abords de leur parcelle sont signalés comme étant trop volumineux, dont un présentant un caractère dangereux en raison de son état sanitaire. Toutefois, un doute subsiste quant à la limite de propriété de ces arbres. Un géomètre sera sollicité afin de procéder à un bornage et de déterminer les limites exactes. Si ces arbres s'avèrent situés sur le domaine communal, ils seront abattus.
- Liaison douce Bouverans / La Rivière Drugeon : Une réflexion est engagée concernant la création d'une liaison douce entre Bouverans et La Rivière-Drugeon, notamment à destination des élèves. La commune de Bouverans a proposé un projet de courrier à destination du Département. La commune indique qu'elle ne signera pas ce courrier tant qu'une réunion de concertation n'aura pas été organisée entre les deux communes.

10/ Affaires intercommunales

- Pas de réunion depuis plus d'un mois mais conseil communautaire prévu le 7 juillet prochain à Courvières.
- Visite des installations eau et assainissement (Station épuration + Station de pompage) à la Rivière-Drugeon très intéressante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

**Le Maire,
Yohann GRILLON**